

Les engagements tiennent une place importante dans la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et peuvent être pris par des participants à la Conférence, notamment des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des États et des observateurs, à titre individuel ou collectif. Pour de plus amples informations sur la marche à suivre, prière de consulter les lignes directrices relatives aux engagements sur <http://rcrcconference.org/auto-draft/conference-documents/?lang=fr>.

Projet de résolution et modèles d’engagement sur les soins de santé en danger

Un projet de résolution sur *Les soins de santé en danger : Respecter et protéger les soins de santé* sera présenté pour adoption à la XXXII^e Conférence internationale. Il évaluera le travail accompli jusqu’à présent, s’agissant en particulier de la formulation de recommandations pratiques, et encouragera les parties prenantes concernées à continuer de s’engager à les appliquer et à se faire part des bonnes pratiques, en particulier au niveau national. Pour donner effet à cette résolution et pour que les efforts se poursuivent après la Conférence internationale, les États, les Sociétés nationales CRCR et les organisations professionnelles de santé sont encouragés à prendre des engagements portant sur des mesures spécifiques. Pour leur faciliter la tâche, des modèles d’engagement sont établis à partir des recommandations des ateliers d’experts et du projet de résolution.

Il importe de souligner que ces modèles d’engagement ne sont que des exemples, destinés à être modifiés en fonction du contexte, des intérêts et des capacités des signataires. Leur diversité et leur nombre sont à la mesure de la variété des recommandations émanant des experts consultés entre 2012 et 2014. Les États et les Sociétés nationales CRCR sont encouragés à réfléchir sur ces modèles d’engagement et à se concentrer sur le(s) domaine(s) le(s) plus approprié(s) à leur contexte.

Thèmes des modèles d’engagement

1. Partenariat, coordination et sensibilisation

Les modèles d’engagement de cette catégorie mettent en évidence l’importance de conclure et de renforcer les partenariats avec les parties prenantes concernées aux niveaux national, régional et mondial, ainsi que les accords avec elles relatifs à la coordination et à la sensibilisation, afin d’offrir une lecture plus claire des obstacles à une fourniture sûre des soins de santé et des moyens de les surmonter.

Modèles 1 – 5

2. Formation et soutien

Les modèles d’engagement de cette catégorie insistent sur la nécessité de faire en sorte que les personnels de santé (y compris les volontaires et employés des Sociétés de la CR/du CR) soient assez bien formés et soutenus pour pouvoir dispenser des soins de santé dans des conditions de sécurité dans n’importe quelle situation, même dans les conflits armés et d’autres situations d’urgence. Ils valent aussi pour les participants à la Conférence qui veulent s’engager à veiller à ce que les parties prenantes concernées comprennent les droits et responsabilités des personnels de santé et fassent respecter les principes éthiques applicables aux soins de santé.

Modèles 6 – 8

3. Législation nationale, politiques et pratiques militaires

Les modèles d’engagement de cette catégorie visent à protéger l’accès aux soins de santé et à rendre plus sûre leur fourniture en renforçant les cadres normatifs nationaux, les mesures réglementaires et les pratiques militaires propres à améliorer la sécurité des structures médicales et à garantir l’identification du personnel soignant.

Modèles 9 – 12

Marche à suivre

Les modèles d'engagement seront postés sur la base de données des engagements (à partir de juin en temps réel) et sur le site Web de la Conférence : <http://rcrcconference.org/auto-draft/conference-pledges/?lang=fr>.

PARTENARIAT, COORDINATION ET SENSIBILISATION

Les engagements de cette catégorie ont pour objectif de conclure et de renforcer les partenariats avec les parties prenantes concernées aux niveaux national, régional et mondial, ainsi que les accords avec elles relatifs à la coordination et à la sensibilisation, afin d'offrir une lecture plus claire des obstacles à une fourniture sûre des soins de santé et d'indiquer les mesures à prendre pour les surmonter.

Modèle 1 : Organiser l'action par la coordination des activités des principales parties prenantes nationales

Les participants à la Conférence pourraient s'engager à :

- Établir des mécanismes avec les principales parties prenantes¹ (ou se servir des mécanismes existants) pour déterminer les priorités et mettre au point des ripostes propres à rendre plus sûre la fourniture des soins de santé au niveau national
- Mettre en place un système national de collecte de données sur la violence contre les soins de santé
- Inculquer les principes éthiques applicables aux soins de santé aux principales parties prenantes (y compris les acteurs armés) et au grand public pour que ces principes soient respectés en toutes circonstances.

Indicateur(s) envisageable(s) :

- Existence d'un plan d'action énumérant les mesures concrètes à prendre pour surmonter les obstacles à une fourniture sûre des soins de santé
- Existence de données sur les violences commises contre les soins de santé et leurs conséquences
- Initiatives prises pour diffuser les principes éthiques applicables aux soins de santé.

Modèle 2 : Faire œuvre de sensibilisation aux niveaux régional et mondial

Les participants à la Conférence pourraient s'engager à :

- Faire prendre conscience de l'importance de sécuriser la fourniture des soins de santé et insérer des messages clés et des mesures à prendre à cette fin dans les stratégies et/ou les plans d'action mondiaux/régionaux et nationaux.

Indicateur(s) envisageable(s) :

- Des messages clés relatifs à la nécessité de rendre plus sûre la fourniture des soins de santé se retrouvent dans les plans d'action régionaux (pour l'Europe, celui de l'UE par ex., pour les Amériques, le Plan d'action interaméricain, pour l'Afrique, celui de l'Unité africaine, et ceux des pays du Commonwealth).

¹ Peuvent en faire partie les autorités nationales (ministères de la Santé, de l'Intérieur, des Affaires sociales et de la Justice), le Mouvement CRCR, les forces armées et les forces de sécurité, les organisations nationales du secteur de la santé, les personnels de santé et d'autres acteurs compétents de la société civile.

Modèle 3 : Utiliser les outils et appliquer les procédures valables en opération

Les participants à la Conférence pourraient s'engager à :

- Appliquer le Cadre pour un accès plus sûr pour se faire mieux accepter, améliorer la sécurité des employés et volontaires des Sociétés nationales et leur accès aux populations touchées
- Élaborer et appliquer des modes opératoires normalisés pour les services ambulanciers et la fourniture de soins préhospitaliers
- Dresser et appliquer des plans d'urgence adaptés au contexte et d'autres procédures permettant de relever les défis qui se présentent dans les opérations dans un contexte donné
- Mettre en œuvre un programme de gestion du stress (avec soutien psychosocial et séances de débriefing individuelles et opérationnelles) pour le personnel de santé
- Mettre en place un système d'assurance pour le personnel et les volontaires CRCR
- Doter les équipes de santé d'un équipement de protection personnel et leur apprendre à s'en servir selon les besoins
- Utiliser des dispositifs viables pour échanger des données d'expérience sur les outils et les procédures aux niveaux national/régional.

Indicateur(s) envisageable(s) :

- Nombre d'actions et de mesures du Cadre pour un accès plus sûr, conçu à l'attention des Sociétés nationales CRCR, qui soient appliquées
- Modes opératoires contextualisés mis au point pour les services ambulanciers et, en cas de besoin, communiqués à d'autres parties prenantes
- Plans d'urgence adaptés au contexte et autres procédures pertinentes en place
- Politiques et procédures en place pour prévenir le stress et aider les employés et les volontaires à le gérer
- Accès des employés et des volontaires CRCR à des assurances
- Nombre de bonnes pratiques disponibles sur la plateforme des soins de santé en danger et/ou sur d'autres plateformes
- Initiatives en cours permettant d'échanger des données d'expérience et de trouver des solutions à des problèmes courants dans les opérations.

Modèle 4 : Impliquer les notables des communautés

Les participants à la Conférence pourraient s'engager à :

- Rédiger un texte de référence (s'inspirant de sources fondamentales du droit religieux et coutumier conformes au droit international en la matière), qui montre en quoi ce droit protège l'accès aux soins de santé et leur fourniture
- Approfondir le dialogue avec les notables des communautés (y compris les chefs religieux) et les encourager à faire mieux respecter, à des fins de protection, la fourniture de soins de santé dans la population.

Indicateur(s) envisageable(s) :

- Références au droit religieux et coutumier et aux traditions dans les activités menées pour diffuser les règles protégeant la fourniture des soins de santé
- Diffusion de messages clés sur la protection des soins de santé pendant les manifestations organisées par les notables des communautés

Modèle 5 : Faire des recherches

Les participants à la Conférence pourraient s'engager à :

- Faire des recherches sur la nature des violences commises contre les soins de santé et leurs conséquences (sur ceux qui dispensent des soins ou comme ceux qui les reçoivent)
- Faire des recherches sur les solutions adaptées au contexte et les bonnes pratiques aux niveaux local/régional
- Faire des recherches sur les effets immédiats et les conséquences à long terme de la violence contre les soins de santé (par exemple, santé de la mère et du nouveau-né, mortalité due à des maladies non transmissibles, etc.)

Indicateur(s) envisageable(s) :

- Analyse de la nature des violences dirigées contre les soins de santé et de leurs effets sur les différents groupes en fonction du contexte
- Analyse des bonnes pratiques et des solutions en fonction du contexte
- Les mesures prises, avec les éventuels ajustements nécessaires, s'inspirent des résultats des recherches.

FORMATION ET SOUTIEN

Les engagements de cette catégorie ont pour objectif de faire en sorte que les personnels de santé (y compris les volontaires et employés des Sociétés CRCR) soient assez bien formés et soutenus pour pouvoir dispenser des soins de santé dans des conditions de sécurité dans n'importe quelle situation, même dans les conflits armés et d'autres situations d'urgence. Ils valent aussi pour les participants à la Conférence qui veulent s'engager à faire comprendre aux parties prenantes concernées les droits et responsabilités des personnels de santé.

Modèle 6 : Former et soutenir les personnels de santé

Les participants à la Conférence pourraient s'engager à :

- Renforcer l'aptitude des personnels de santé à gérer le stress et à affronter la violence interpersonnelle et collective en service
- Apprendre aux personnels de santé quels sont leurs droits et leurs responsabilités à la lumière du DIH (dans les conflits armés), du droit international des droits de l'homme (en temps de paix) et de l'éthique médicale
- Leur apprendre à utiliser correctement les emblèmes et d'autres moyens d'identification appropriés
- Leur apprendre à gérer les risques, les former aux impératifs de la sécurité et mettre à leur disposition des mentors et des services conseils.

Indicateur(s) envisageable(s) :

- Nombre de personnes formées à la gestion du stress et au débriefing après les opérations
- Nombre de formateurs de formateurs formés et capables de dispenser à leur tour les enseignements pertinents
- Nombre de personnes ayant appris quels sont leurs droits et responsabilités en tant que personnel de santé
- Nombre de personnes, parmi le personnel de santé, formées au bon usage des emblèmes et d'autres moyens d'identification appropriés
- Nombre de personnes, parmi le personnel de santé, formées aux impératifs de la sécurité et à la gestion des risques.

Modèle 7 : Former les agents de la force publique, le personnel judiciaire et les fonctionnaires

Les participants à la Conférence pourraient s'engager à :

- Dispenser une formation sur les règles protégeant la fourniture des soins de santé et les sanctions applicables, les droits et responsabilités des personnels de santé et le bon usage des emblèmes et d'autres moyens d'identification appropriés
- Désigner du personnel qualifié et le former pour qu'il puisse à son tour former les personnes directement concernées par l'application des règles protégeant la fourniture des soins de santé et des sanctions pertinentes.

Indicateur(s) envisageable(s) :

- Messages clés sur la protection de la fourniture des soins de santé introduits dans les programmes d'enseignement officiels ou les manuels de formation du personnel des armées et des forces de sécurité
- Messages clés sur la protection de la fourniture des soins de santé introduits dans les directives et procédures à l'intention du personnel judiciaire et des fonctionnaires
- Nombre de membres des forces armées et des forces de sécurité formés aux règles protégeant la fourniture des soins de santé, aux droits et aux responsabilités des personnels de santé et au bon usage des emblèmes et d'autres moyens d'identification appropriés
- Nombre de membres du judiciaire et de fonctionnaires formés aux règles protégeant la fourniture des soins de santé, aux droits et aux responsabilités des personnels de santé et au bon usage des emblèmes et d'autres moyens d'identification appropriés.

Modèle 8 : Former les étudiants, la société civile et les médias

Les participants à la Conférence pourraient s'engager à :

- Dispenser une formation sur le bon usage des emblèmes et d'autres moyens d'identification, sur les droits et responsabilités des personnels de santé aux étudiants en droit et des filières de la santé et à d'autres publics concernés
- Introduire des messages clés sur la protection de la fourniture des soins de santé et les principes d'éthique dans les programmes de formation officiels des filières de la santé et des étudiants en droit et en journalisme
- Dispenser aux médias et aux acteurs de la société civile une formation sur les règles protégeant la fourniture des soins de santé et les sanctions applicables.

Indicateur(s) envisageable(s) :

- Nombre de formations dispensées avec des universités, des médias et des acteurs de la société civile et nombre de personnes ainsi formées
- Messages clés touchant à la protection de la fourniture de soins de santé et aux principes d'éthique introduits dans les programmes universitaires (en particulier ceux des facultés de droit et de médecine).

LÉGISLATION NATIONALE, POLITIQUES ET PRATIQUES MILITAIRES

Les engagements de cette catégorie ont pour objectif de :

- Mettre en œuvre des mesures concrètes, en particulier législatives et réglementaires, au niveau national pour protéger l'accès aux soins de santé et leur fourniture dans les conflits armés et d'autres situations d'urgence
- Faire adopter des pratiques militaires qui favorisent des soins de santé plus sûrs
- Améliorer la sécurité des structures de santé
- Garantir l'identification des personnels de santé et faire mieux respecter les emblèmes.

Modèle 9 : Mettre en œuvre des cadres normatifs pertinents

Les participants à la Conférence pourraient s'engager à :

Mesures législatives et réglementaires

- Faire adopter des lois nationales réprimant la violence dirigée contre les soins de santé
- Faire adopter des lois sur les droits et responsabilités des personnels de santé
- Veiller à ce que les principes d'éthique de l'ensemble des personnels de santé ne changent pas dans les conflits armés et d'autres situations d'urgence et restent les mêmes qu'en temps de paix.

Diffusion

- Mettre en œuvre des initiatives pour faire mieux connaître à la population les règles protégeant les soins de santé et les principes d'éthique applicables aux soins de santé quelle que soit la situation.

Mesures relatives à la coordination et aux capacités institutionnelles

- Établir à l'avance des plans de coordination pour organiser l'intervention en cas d'urgence
- Établir des mécanismes permettant aux personnels de santé de dialoguer avec le personnel militaire et les forces de sécurité pour discuter des obstacles à la mise en pratique de leur éthique.

Indicateur(s) envisageable(s) :

- La législation nationale relative à la protection de la fourniture des soins de santé est appliquée
- Des sanctions (pénales, administratives et disciplinaires) adaptées sont prévues pour réprimer les actes de violence commis contre les soins de santé
- Des initiatives sont prises pour faire mieux connaître les règles protégeant la fourniture des soins de santé et les droits et responsabilités des personnels de santé.

Modèle 10 : Faire adopter des pratiques militaires propres à rendre sûre la fourniture des soins de santé

Les engagements de cette catégorie s'inspirent des recommandations de l'atelier d'experts organisé sur le thème *Promouvoir des pratiques militaires propres à garantir l'accès aux soins et leur fourniture dans de bonnes conditions de sécurité*².

Les participants à la Conférence pourraient s'engager à :

- Concevoir des mesures propres à atténuer les effets des vérifications aux points de contrôle sur l'évacuation des blessés et des malades
- Concevoir des mesures visant à atténuer les effets des fouilles pratiquées dans des structures médicales sur la fourniture continue de soins aux blessés et aux malades
- Concevoir des mesures visant à réduire autant que possible le préjudice subi par les personnels de santé, les structures médicales et les moyens de transport sanitaires, ainsi que les patients, du fait de la présence d'objectifs militaires à l'intérieur ou à proximité d'installations médicales, ou d'attaques lancées contre des objectifs militaires ennemis situés à l'intérieur ou à proximité d'installations médicales
- Établir des mécanismes de coordination et de communication et les protocoles nécessaires avec les personnels de santé.

Indicateur(s) envisageable(s) :

- Cartographie à jour des installations médicales, officielles ou improvisées, situées dans la zone contrôlée par les militaires et son voisinage immédiat
- Cartographie à jour des différents prestataires de soins, agréés ou non, opérant dans la zone de responsabilité
- Les postes de contrôle suivent des modes opératoires normalisés et/ou des instructions préétablis et actualisés en fonction du contexte
- Les fouilles pratiquées dans les structures médicales se font selon des modes opératoires normalisés ou des instructions préétablis et actualisés en fonction du contexte
- Tout engagement militaire suit des modes opératoires normalisés ou des instructions préétablis et actualisés en fonction du contexte, ayant pour objet de protéger l'accès aux soins de santé et leur fourniture contre les dangers des opérations militaires.

Modèle 11 : Identifier le personnel soignant et faire mieux respecter les emblèmes

Les participants à la Conférence pourraient s'engager à :

- Examiner la législation nationale régissant l'usage protecteur et l'usage indicatif de l'emblème de la croix rouge, du croissant rouge ou du cristal rouge, introduire une loi à ce sujet s'il n'en existe pas et en assurer la mise en application
- Créer ou renforcer un système national de suivi permettant de surveiller les usages abusifs de l'emblème de la croix rouge, du croissant rouge ou du cristal rouge

² Voir l'atelier d'experts tenu à Sydney, Australie, du 9 au 12 décembre 2013 ; le document est disponible en anglais à l'adresse suivante :

<https://www.icrc.org/eng/resources/documents/publication/p4208.htm>.

Les soins de santé en danger – XXXII^e Conférence internationale – Modèles d'engagement

- Examiner et renforcer les mesures de contrôle réprimant l'usage non autorisé ou abusif de l'emblème de la croix rouge, du croissant rouge ou du cristal rouge
- Prendre des mesures pour s'assurer que les emblèmes de la croix rouge, du croissant rouge et du cristal rouge se distinguent bien d'autres moyens d'identification des soins de santé
- Entreprendre des activités de sensibilisation pour faire mieux comprendre l'objet et le bon usage des emblèmes et/ou d'autres moyens d'identification des soins de santé dans toutes les situations
- Diffuser les bonnes pratiques en matière de prévention et de lutte contre l'usage abusif des emblèmes de la croix rouge, du croissant rouge et du cristal rouge

Indicateur(s) envisageable(s) :

- Campagnes de sensibilisation et d'information touchant toutes les couches de la population
- Nombre d'instances nationales ou régionales favorisant les échanges de données d'expérience pour prévenir les abus de l'emblème
- Système permettant de surveiller la signalisation des structures médicales, du personnel de santé et des moyens de transport sanitaires
- Recensement des cas d'identification abusive des soins de santé et cartographie des mesures prises pour remédier à la situation
- Diminution du nombre des utilisations abusives de l'emblème signalées dans le pays

Modèle 12 : Renforcer la sécurité des structures médicales

Les participants à la Conférence pourraient s'engager à :

- Évaluer la sécurité des structures médicales et, le cas échéant, prendre ou renforcer des mesures adaptées au contexte et propres à résoudre les problèmes connus
- Prendre des mesures pour renforcer la sécurité des personnels de santé, des patients et de leurs proches parents.

Indicateur(s) envisageable(s) :

- Nombre d'actions menées pour renforcer la sécurité des structures médicales
- Mesures prises pour renforcer la sécurité des personnels de santé, des patients et de leurs proches parents.

Références

Domestic Normative Frameworks for the Protection of Health Care (Cadres normatifs nationaux pour la protection des soins de santé), voir l'atelier d'experts de Bruxelles, 29-31 janvier 2014. Ce rapport, qui contient un guide à l'annexe XIX, est disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://www.icrc.org/eng/resources/documents/publication/p4215.htm>. Récemment traduit, il n'était pas encore disponible en ligne au moment de la rédaction du présent document.*

Les services ambulanciers et préhospitaliers dans les situations de risque

Voir l'atelier d'experts de Mexico, 21-23 mai 2013, rapport disponible à l'adresse suivante : https://shop.icrc.org/health-care-in-danger/les-services-ambulanciers-et-prehospitaliers-dans-les-situations-de-risque.html?__store=fr&__from_store=default

Rendre la fourniture des soins de santé dans les conflits armés et autres situations d'urgence : rôle et responsabilité des Sociétés nationales)

Voir les ateliers d'experts d'Oslo, 3-5 décembre 2012, et de Téhéran, 12-14 février 2013, dont les rapports sont disponibles dès l'inscription sur la plateforme des soins de santé en danger à l'adresse suivante :

<http://healthcareindanger.ning.com/main/authorization/signIn?target=http%3A%2F%2Fhealthcareindanger.ning.com%2F>.

Ensuring the Safety of Health-Care Facilities. Voir les rapports des ateliers d'experts d'Ottawa, Canada, 24-27 septembre 2013, et de Pretoria, Afrique du Sud, 8-10 avril 2014, disponibles en anglais dès l'inscription sur la plateforme des soins de santé en danger à l'adresse suivante :

<http://healthcareindanger.ning.com/main/authorization/signIn?target=http%3A%2F%2Fhealthcareindanger.ning.com%2F>.

Mieux assurer la protection de la mission médicale en temps de conflits armés et autres situations d'urgence : contribution de la société civile, des oulémas et leaders religieux

Ce rapport est disponible en français dès l'inscription sur la plateforme des soins de santé en danger à l'adresse suivante :

<http://healthcareindanger.ning.com/main/authorization/signIn?target=http%3A%2F%2Fhealthcareindanger.ning.com%2F>.

Le *Kit d'information sur un accès plus sûr* est un cédérom et un dépliant. Il existe aussi une publication intitulée *Un accès plus sûr : Guide à l'intention de toutes les Sociétés nationales* que l'on peut se procurer à la boutique du CICR à l'adresse suivante : <https://shop.icrc.org/reference-publications-humanitarian/un-acces-plus-sur-guide-a-l-intention-de-toutes-les-societies-nationales.html>.

Principes éthiques relatifs à la fourniture de soins de santé en période de conflit armé et dans d'autres situations d'urgence. Ce document est disponible dès l'inscription sur la plateforme des soins de santé en danger :

<http://healthcareindanger.ning.com/main/authorization/signIn?target=http%3A%2F%2Fhealthcareindanger.ning.com%2F>.

Règles de l'AMM en temps de conflit armé et dans d'autres situations de violence

Document disponible sur le site Web de l'Association médicale mondiale à l'adresse suivante : <http://www.wma.net/fr/30publications/10policies/a20/>.

Module de formation en ligne sur les droits et responsabilités des personnels de santé à l'œuvre dans des conflits armés et d'autres situations d'urgence (en anglais), accessible sur le site Web du CICR à l'adresse suivante :

<https://www.icrc.org/en/document/rights-and-responsibilities-health-care-personnel#.VQBb2el0yM9>.

*NdT

Responsabilités des personnels de santé à l'œuvre dans des conflits armés et d'autres situations d'urgence

Voir l'atelier d'experts du Caire, Egypte, 17-19 décembre 2012 ; ce document est disponible dès l'inscription sur la plateforme des soins de santé en danger :

<http://healthcareindanger.ning.com/main/authorization/signIn?target=http%3A%2F%2Fhealthcareindanger.ning.com%2F>.

Promouvoir des pratiques militaires qui favorisent des soins de santé plus sûrs

Voir l'atelier d'experts tenu à Sydney, Australie, du 9 au 12 décembre 2013 ; le document est disponible à l'adresse suivante :

https://shop.icrc.org/health-care-in-danger/promouvoir-des-pratiques-militaires-qui-favorisent-des-soins-de-sante-plus-surs.html?store=fr&from_store=default